



Comité de suivi des travaux de la gare de Marseille Saint Charles – Phase 1

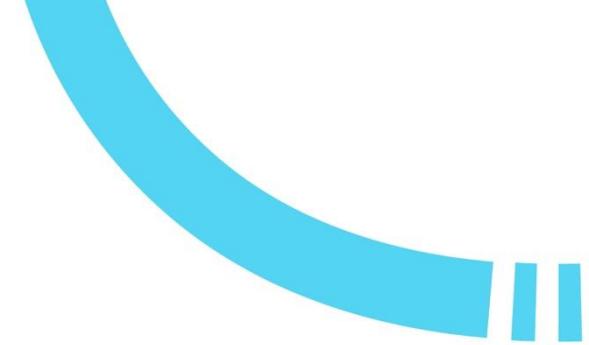
8 décembre 2025

FINANCEMENT :



MAÎTRISE D'OUVRAGE :

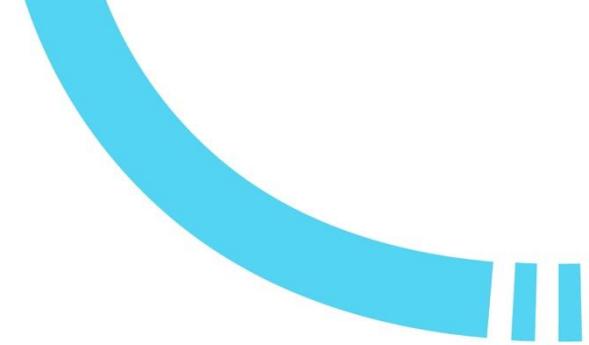




Mot d'accueil

Stéphane Cougnon

SNCF Gares et Connexions



Mot d'accueil

Philippe Quévremont

Commission Nationale du Débat Public

Tour de Table

Maîtres d'ouvrage

- Catherine CHAUVIN – SNCF Réseau
- Anthony ROY – SNCF Gares & Connexions

Garant de la concertation

- Philippe QUEVREMONT

Animation / Facilitation Nicaya Conseil

- Blandine PERICHON



Participants

- Prénom - Nom
- Fonction

Ordre du jour

HEURE	DÉROULÉ	DURÉE
18h00 – 18h15	• Introduction	15'
18h15 – 18h25	• Objectifs du Comité de suivi des travaux	10'
18h25 – 18h45	• Projet de charte de fonctionnement du Comité de suivi des travaux	20'
18h45 – 19h05	• Le projet des phases 1&2 LNPCA • Zoom sur le secteur Marseille Saint Charles phase 1	5' 15'
19h05 - 19h15	• Dispositif d'accompagnement des travaux	10'
19h15 - 19h35	• Premiers travaux	20'
19h35 – 19h45	• Information procédure référé préventif	10'
19h45 – 20h00	• Prochaines étapes	10'

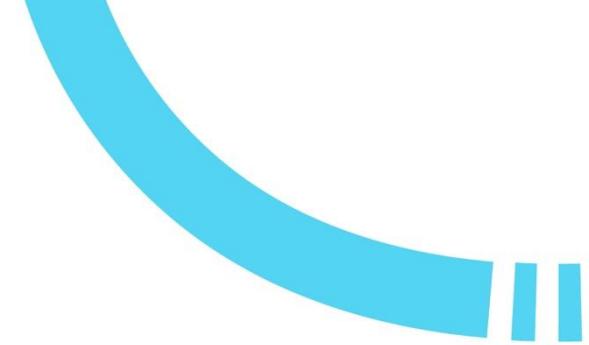
Quelques propositions pour favoriser la qualité et la productivité des échanges

Tout le monde a raison... Partiellement !

- **Interaction constructive : pratiquer le « oui...et »**
- **Ecoute entre participants**
- **Bienveillance**
- **Respect**
- **100% de participation pour cette réunion**



Autres besoins de votre part ?



01

Objectifs du Comité de suivi des travaux



Objectifs du Comité de suivi des travaux



- › **Informer les riverains sur les travaux engagés (avancement) et sur ceux à venir (prévision)**
- › **Informer et échanger sur les implications et impacts des travaux et leurs emprises foncières**
- › **Répondre aux questions et observations des parties prenantes concernées par les travaux (riverains du chantier, ...)**
- › **Apporter autant que possible des solutions aux nuisances potentielles inhérentes aux chantiers (bruit, poussières, propreté, circulation, cheminement piétons, ...)**

Comités de suivi des travaux sur Marseille

SECTEURS CORRIDOR OUEST

- › **Saint-André et Saint-Henri**
- › **Faisceau d'Arenc**
- › **Halte d'Arenc**
- › **Doublement des voies entre Marseille Saint-Charles et Arenc**

SECTEUR MARSEILLE SAINT-CHARLES

- › **Marseille Saint-Charles phase 1**



Echanges sur les objectifs du Comité de suivi des travaux

- Des questions ?
- Des clarifications ?



5 minutes



02

Projet de Charte de fonctionnement du Comité de suivi des travaux Marseille Saint-Charles

Projet de charte de fonctionnement

- Article 1 - Objectifs du Comité de suivi des travaux (COSUI)
- Article 2 - Composition initiale du COSUI

Collège	Membres
Collectivités locales et établissements publics directement concernés par les travaux*	<ul style="list-style-type: none">Mairie du 1/7, mairie du 2/3, mairie centraleMétropole AMP
Collectivités publiques cofinanceurs du secteur concerné*	<ul style="list-style-type: none">État (DDT, DREAL, Préfecture, DGITM)Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Département 13Société de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (au titre des partenaires)Métropole AMP
Socio-professionnels	<ul style="list-style-type: none">Professionnels riverains (Syndics copropriétés limitrophes, hôtel Ibis, ...)CCIAMP, Université Aix-Marseille site St Charles, Lycées,...EUROMED
Associations locales/public	<ul style="list-style-type: none">CIQ Longchamp Flammarion (1^{er}), Chapitre réformés (1^{er}), Saint Charles (1^{er}), Noailles Rome (1^{er}), Cannebière- Dugommier- National-Belsunce (1^{er}), CIQ Cannebière- Gambetta (1^{er})Fédérations CIQ 1^{er} arrondissement, 3^{ème} arrondissementCIQ Bd National et rues adjacentes (3^{ème}), Belle de Mai (3^{ème}), CIQ St Lazare – Racati (3^{ème})Friche Belle de MaiAPF France HandicapFNAUT Marseille
+Garant de la concertation	

* Membres de droit

9 février 2026

Projet de charte de fonctionnement

✓ Article 3 : Fréquence et durée des réunions

- **A minima 1 fois par an** du début jusqu'à la fin des travaux
- Demandes peuvent être formulées aux maîtres d'ouvrage → dans la limite de 3 réunions par an
- Les réunions sont organisées **en semaine entre 18h à 20h sur Marseille**, sauf exception

✓ Article 4 : Invitation et préparation des réunions

- Par le maître d'ouvrage (Ordre du jour, préparation, invitation) en relation avec les mairies du secteur concernées (1/7^{ème} et du 2/3^{ème} arrdts, la mairie centrale) et correspondant technique de la MAMP

✓ Article 5 : Déroulement des réunions et compte-rendu

- **Le maître d'ouvrage coordonnateur** anime les échanges
- Transmet un projet de compte rendu dans les 15 jours pour avis avant mise en ligne sur le site du projet

Projet de charte de fonctionnement

Article 6 : Engagements respectifs

- **Les maîtres d'ouvrage** s'engagent à prendre notes des demandes formulées (en séance, par mail, réunion bilatérale pour cas particuliers, ...)
- **Les membres de droit** s'engagent à participer, relayer l'information, être constructifs et contribuer au bon déroulement des travaux
- **Les membres représentants désignés s'engagent à s'impliquer dans la durée**
- **Les membres des collèges socio-professionnels et associatifs** s'engagent à :
 - S'impliquer dans la durée (en principe deux ans au moins, sauf difficulté particulière)
 - Relayer l'information et échanger avec les personnes qu'ils représentent
 - Intervenir sur les modalités de réalisation des travaux, sans remettre en cause les principes déclarés d'utilité publique.
 - Être constructifs afin de contribuer au bon déroulement des travaux pour tous

Article 7 : Information du Comité de Pilotage du projet LNPCA

- La **gouvernance** du projet LNPCA (Cotech, Copil) de la LNPCA est informée régulièrement des échanges du COSUI

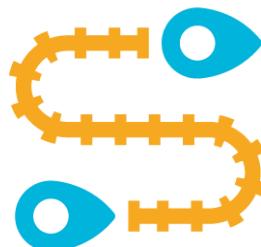
Article 8 : Modification du règlement intérieur

- Toute demande sera soumise pour avis à **l'ensemble des membres du comité de suivi des travaux**

Projet de charte de fonctionnement

Article 9 : Entrée en vigueur de la charte

- Les observations, ajustements → **avant fin décembre 2025 par retour de mails**
- La charte ajustée sera transmise aux membres du comité **mi janvier 2026**



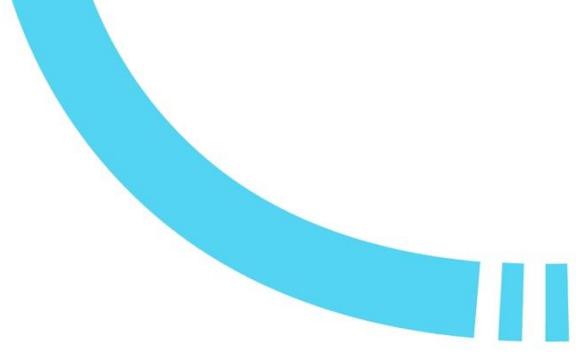
**Transmission de l'intégralité de la charte
à l'issue de la présente réunion**

Echanges sur le projet de charte de fonctionnement

- Des questions ?
- Des clarifications ?
- Des observations ?



10 minutes



03

Le projet des phases 1 & 2 LNPCA

Le projet des phases 1 & 2 en 2035

Un réseau ferroviaire plus performant et une offre de trains plus compétitive

PROJET DES PHASES 1 & 2 LNPCA (2035)



* ERTMS : European Rail Traffic Management System

22 opérations incluant

9 gares multimodales

nouvelles ou réaménagées



8 km de tunnel sous Marseille



Une meilleure desserte, et une intermodalité performante



+ 66% de trains par jour



+ 23 millions de passagers par an



62% de nouveaux usagers de la route vers le train

Film motion design

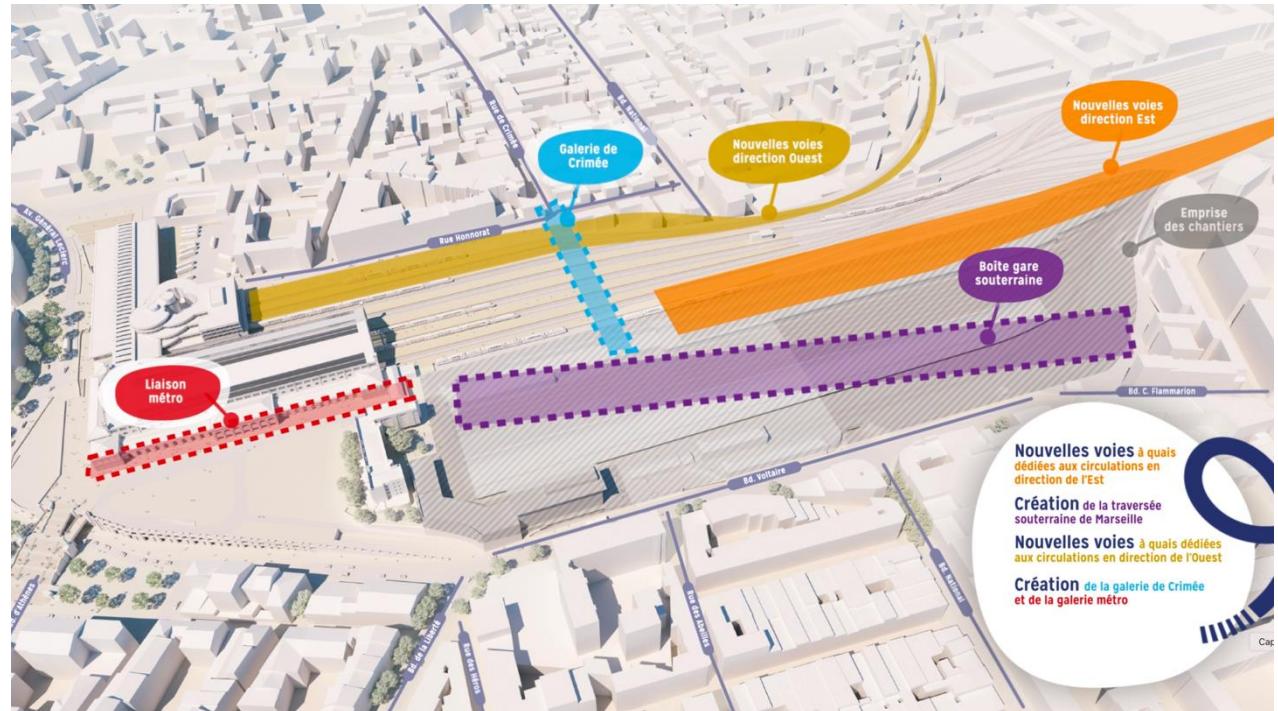
Le projet des phases 1 & 2

Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur



FINANCEMENT :
République
Française
AFITAV
Ligne
nouvelle
Région
SUD
Département
Bouches
du Rhône
Le Département
Var
Département
des Alpes
Maritimes
Métropole
Aix
en
Provence
Métropole
Toulon
Provence
Méditerranée
Métropole
Aix
en
Provence
Cannes
Lérins
Gares
Réseau
Métropole
Aix
en
Provence
Cannes
Lérins
Gares
Réseau

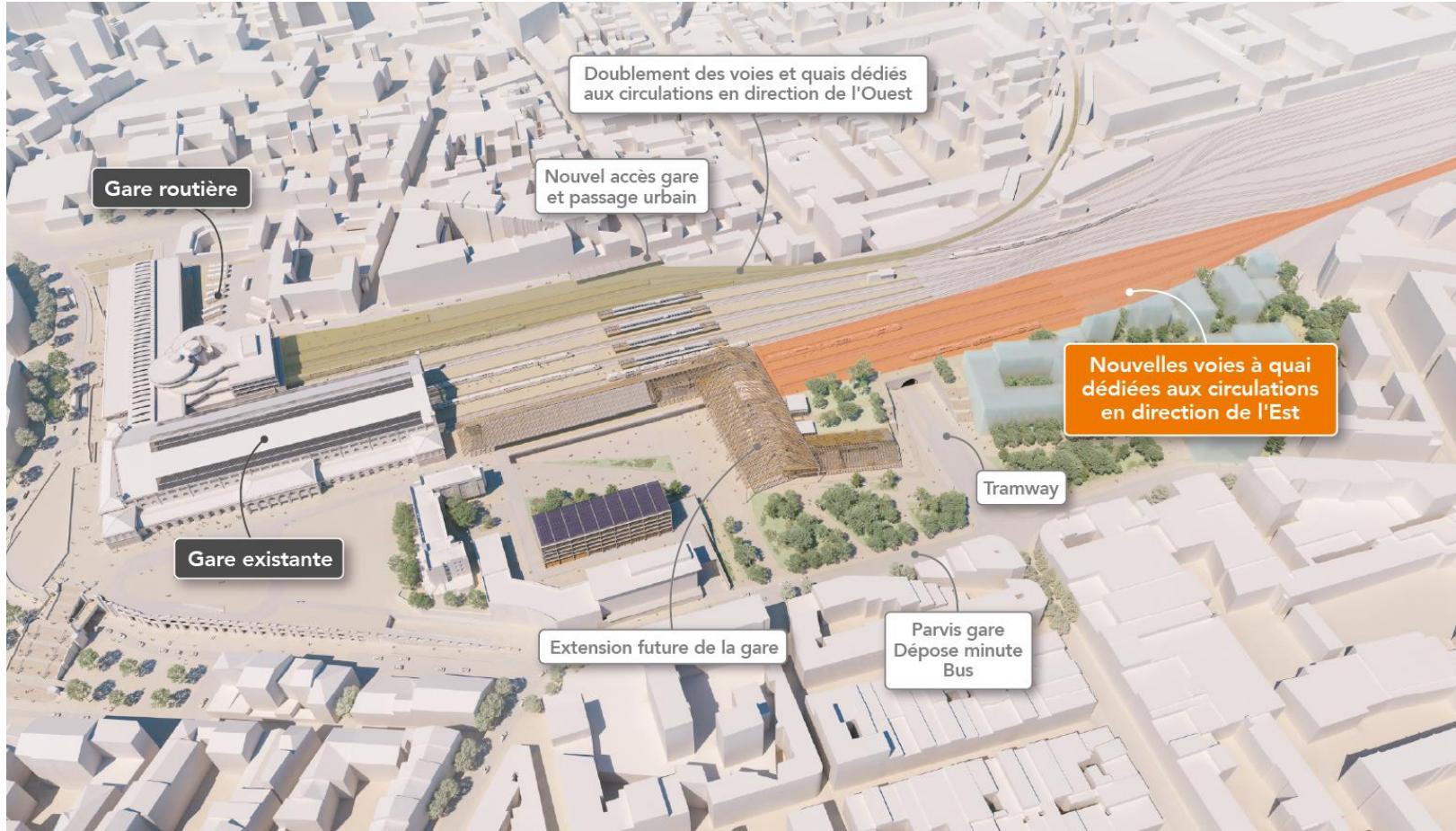
Cliquer sur le lien pour visualiser le motion design sur le site LNPCA



04

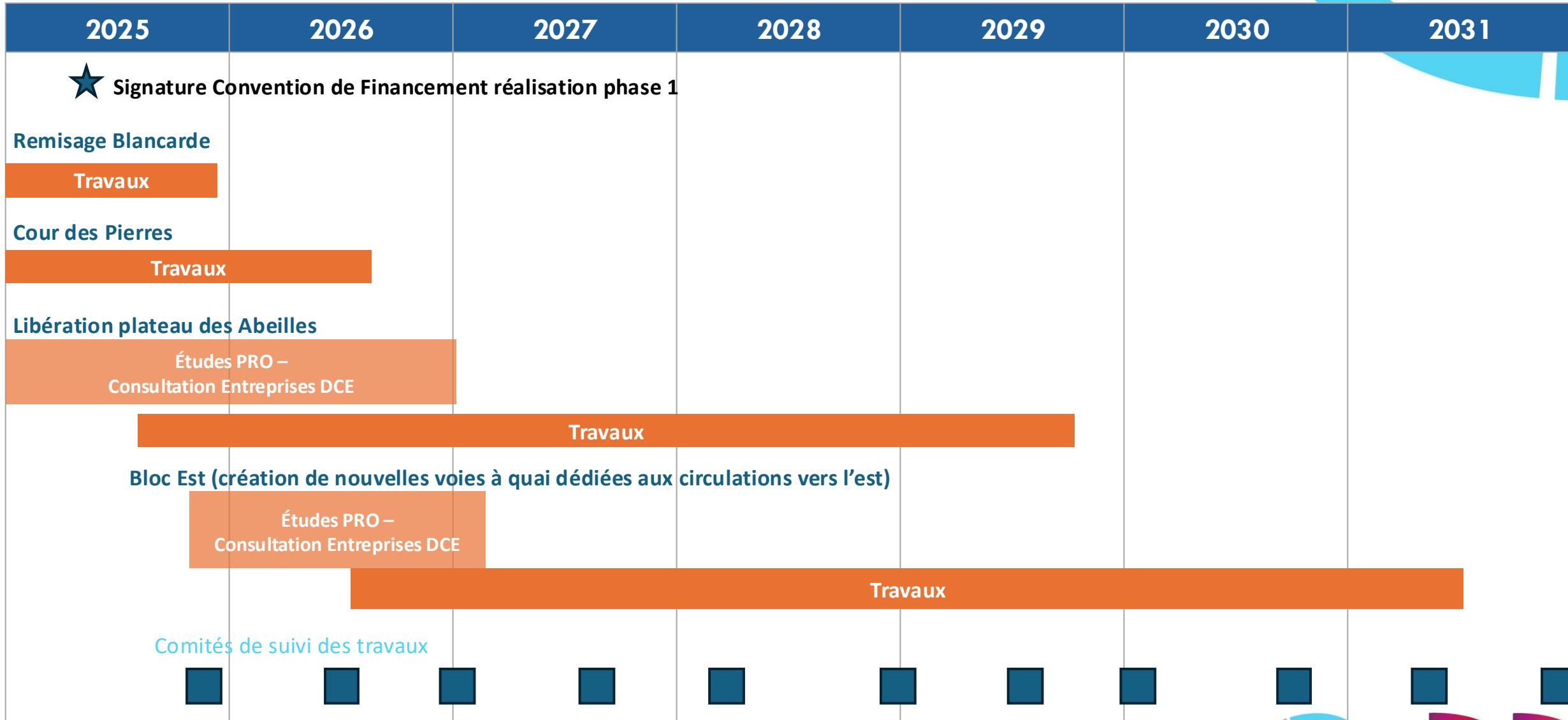
Le projet des phases 1 & 2 LNPCA Marseille Saint-Charles

La restructuration du plan de voies de la gare actuelle de Marseille Saint-Charles (phase 1)



- Phase 1 : **création de 6 voies à quai dédiées aux circulations vers l'est**, pour rendre indépendants et séparer les flux de circulation
 - ↔ Aubagne, Toulon, Nice ↔
 - ↔ Aix-en-Provence Briançon ↔
- Phase 2 : **préalablement à la modification du plan de voies** en gare pour
 - les circulations vers l'ouest
 - au creusement de la gare souterraine et de ses tunnels d'accès

Secteur : Marseille Saint-Charles phase 1



Echanges sur le projet de gare Marseille Saint Charles

- Des questions ?
- Des clarifications ?



10 minutes

05

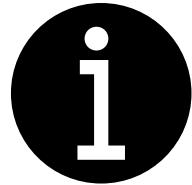
Dispositif d'accompagnement des travaux

Accompagnement des riverains



- **Le comité de suivi des travaux**, relais des participants au près d'un cercle de riverains concernés plus élargi
- **La maison du projet**, à partir du 2nd semestre 2026
 - **Accueil** (calendrier d'ouverture à définir)
 - **Réunions et visites**
- **L'adresse mail contact** : contact-lnpca@sncf.fr
- **Le site internet LNPCA** : <https://www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr/le-projet-des-phases-1-2>

Accompagnement des usagers du train



- **Pour tous les usagers**

- **Maison du projet**, à partir de mi-2026
- **En gare** : écrans d'affichage, fiches horaires, annonces sonores, signalétique
- **Communiqué de presse** : 1 semaine avant les perturbations sur les circulations des trains
- **Réunion départementale annuelle** du Comité technique des usagers (associations d'usagers)

- **Pour les usagers TER**

- **Page travaux du site internet de TER** : <https://www.ter.sncf.com/sud-provence-alpes-cote-d-azur/se-deplacer/info-trafic/travaux>
 - avec les modifications d'horaires des TER occasionnées par les travaux, ligne par ligne
- **Publication sur le fil d'actualités X de TER**
- **E-mailing** envoyé aux abonnés

- **Pour les usagers des TGV ou Intercités**, site www.sncf-connect.com

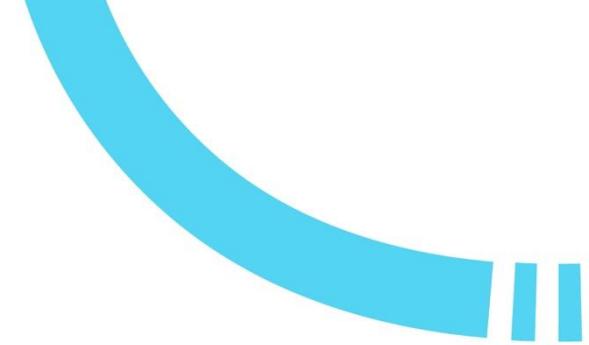


Echanges sur le dispositif d'accompagnement des travaux

- Des questions ?
- Des clarifications ?



5 minutes



06

Premiers travaux

Réalisation d'un bâtiment sur la Cour des Pierres (phase 1)

2025- 1^{ers} travaux Cour des Pierres – site Marseille Saint-Charles



28/02



26/05



09/07



25/08



15/09



03/11

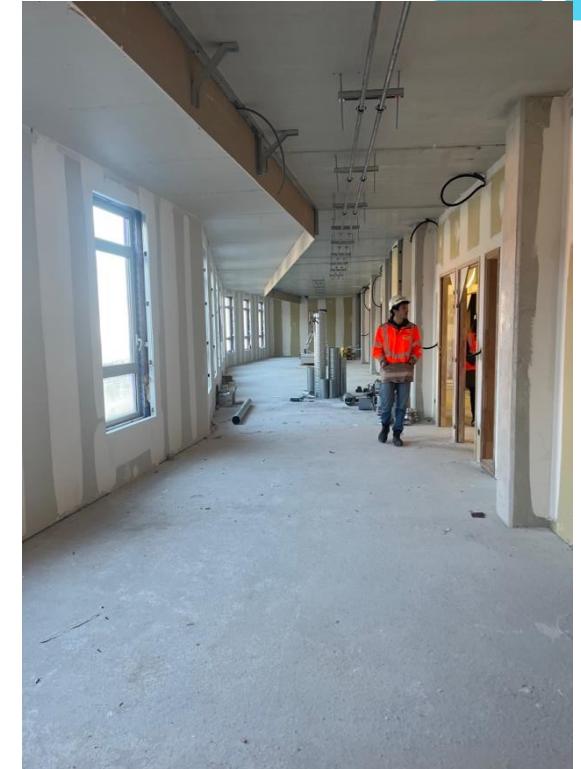
09/02/2026

Pour relocaliser une partie des activités SNCF actuellement situées sur le plateau des Abeilles

29

Réalisation d'un bâtiment sur la Cour des Pierres (phase 1)

2025- 1^{ers} travaux Cour des Pierres – site Marseille Saint-Charles



05/12

- Pour relocaliser une partie des activités SNCF actuellement situées sur le plateau des Abeilles

Déroulement des travaux

DÉCEMBRE 2025

JANVIER 2026

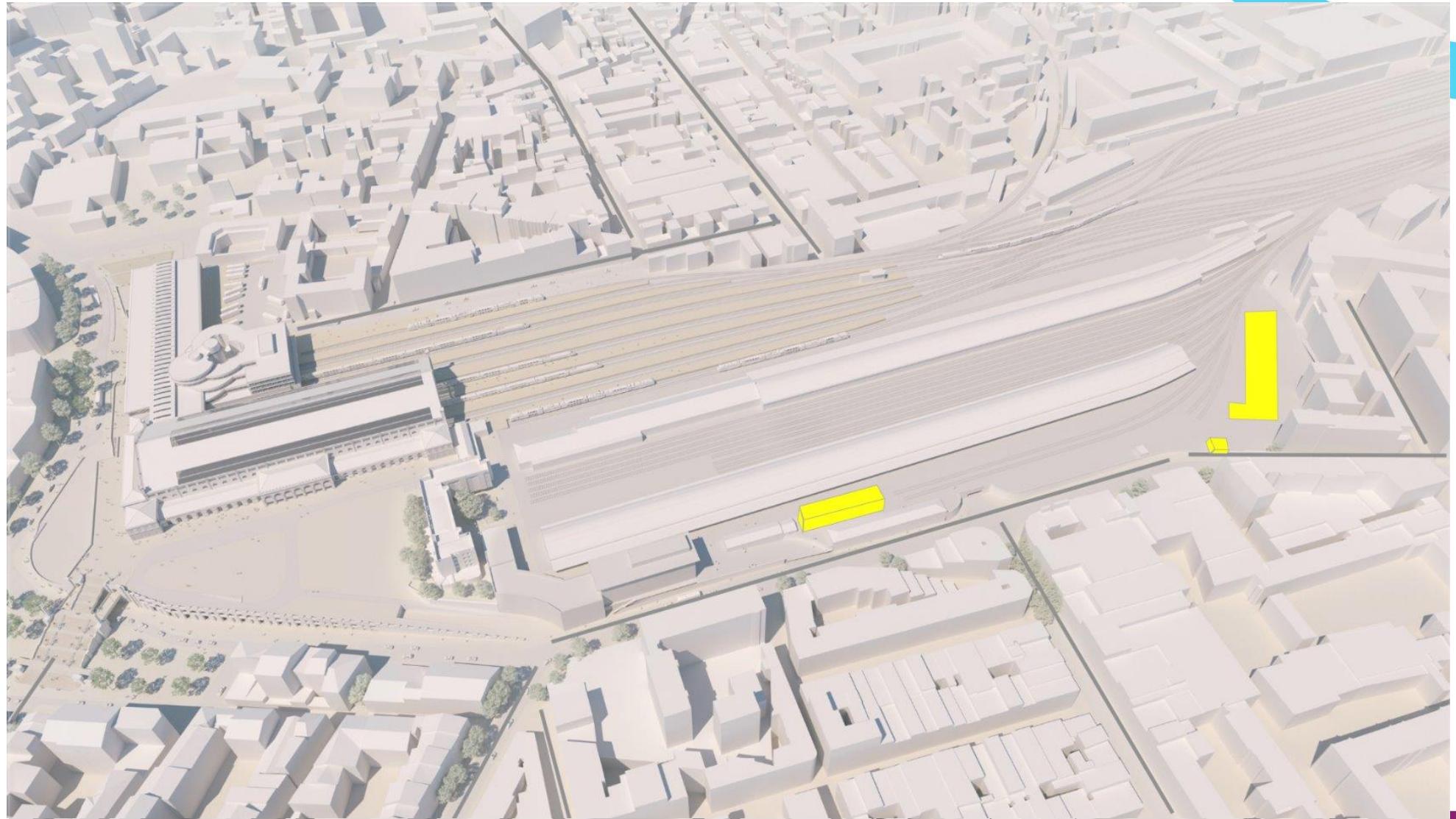
Démolition

2025

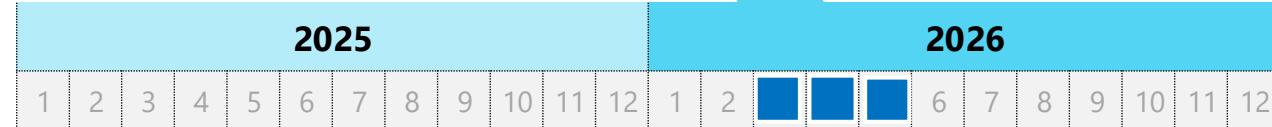
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

2026

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

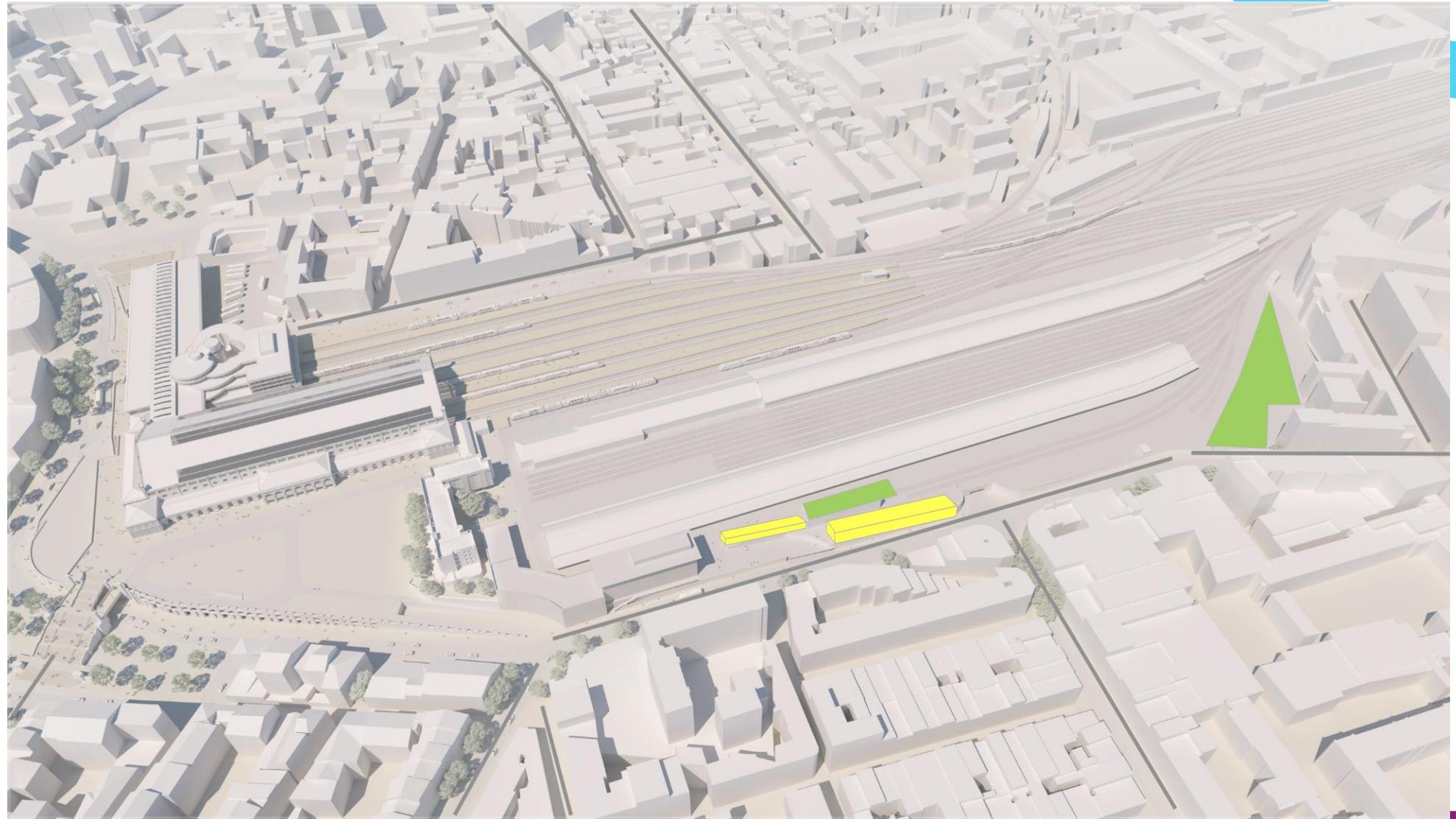


Déroulement des travaux

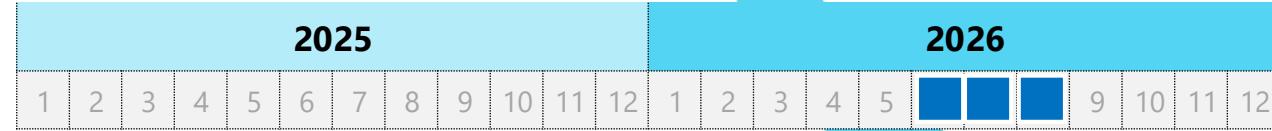


Mars - Mai 2026

- █ Démolition
- █ Libération

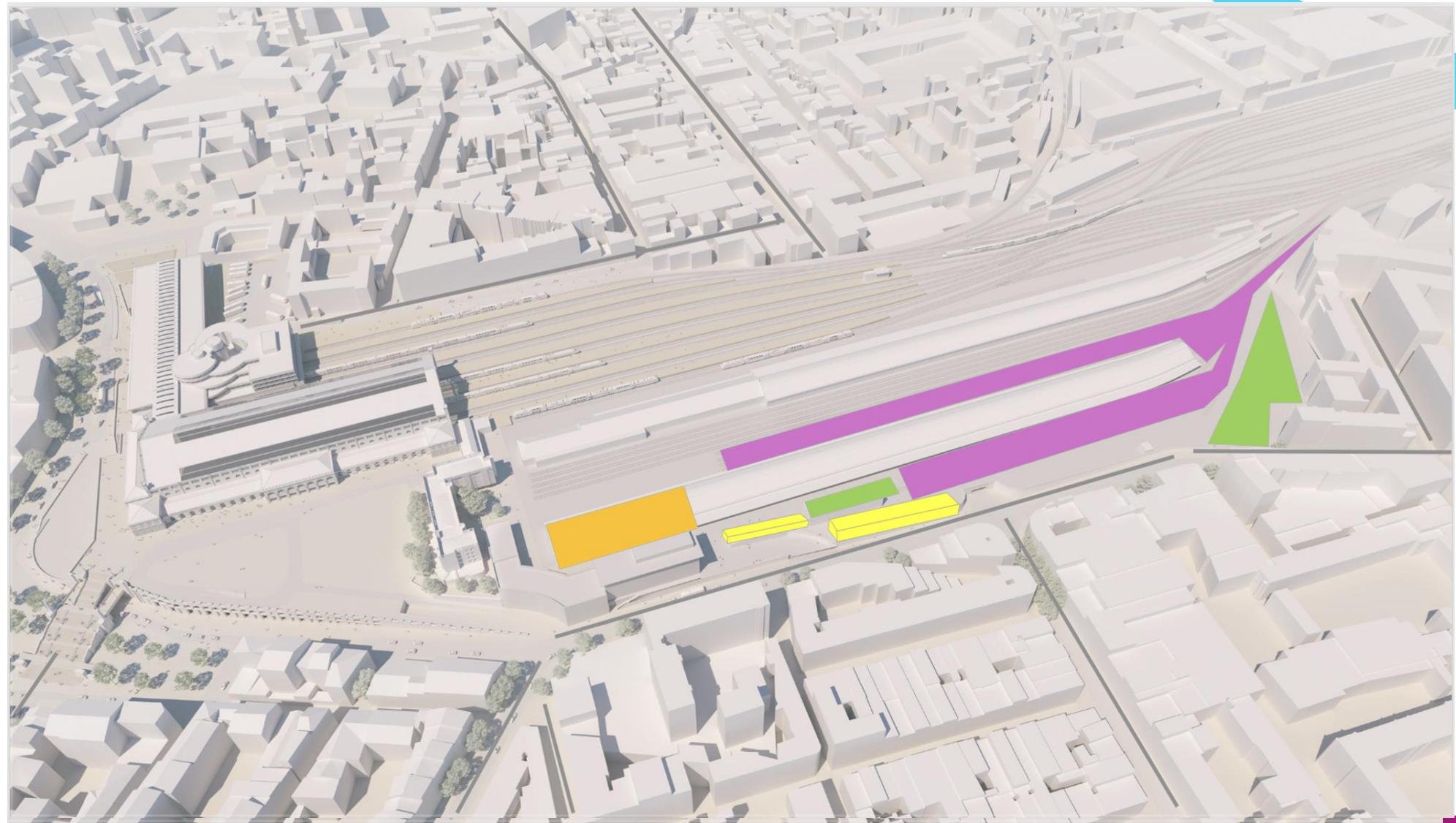


Déroulement des travaux

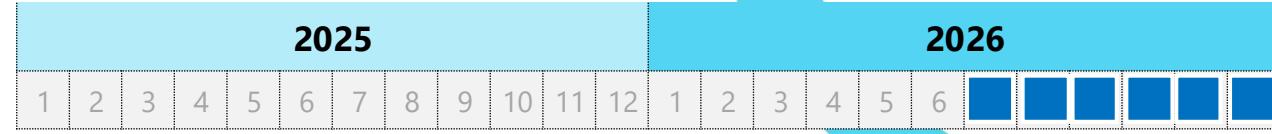


Juin-Août 2026

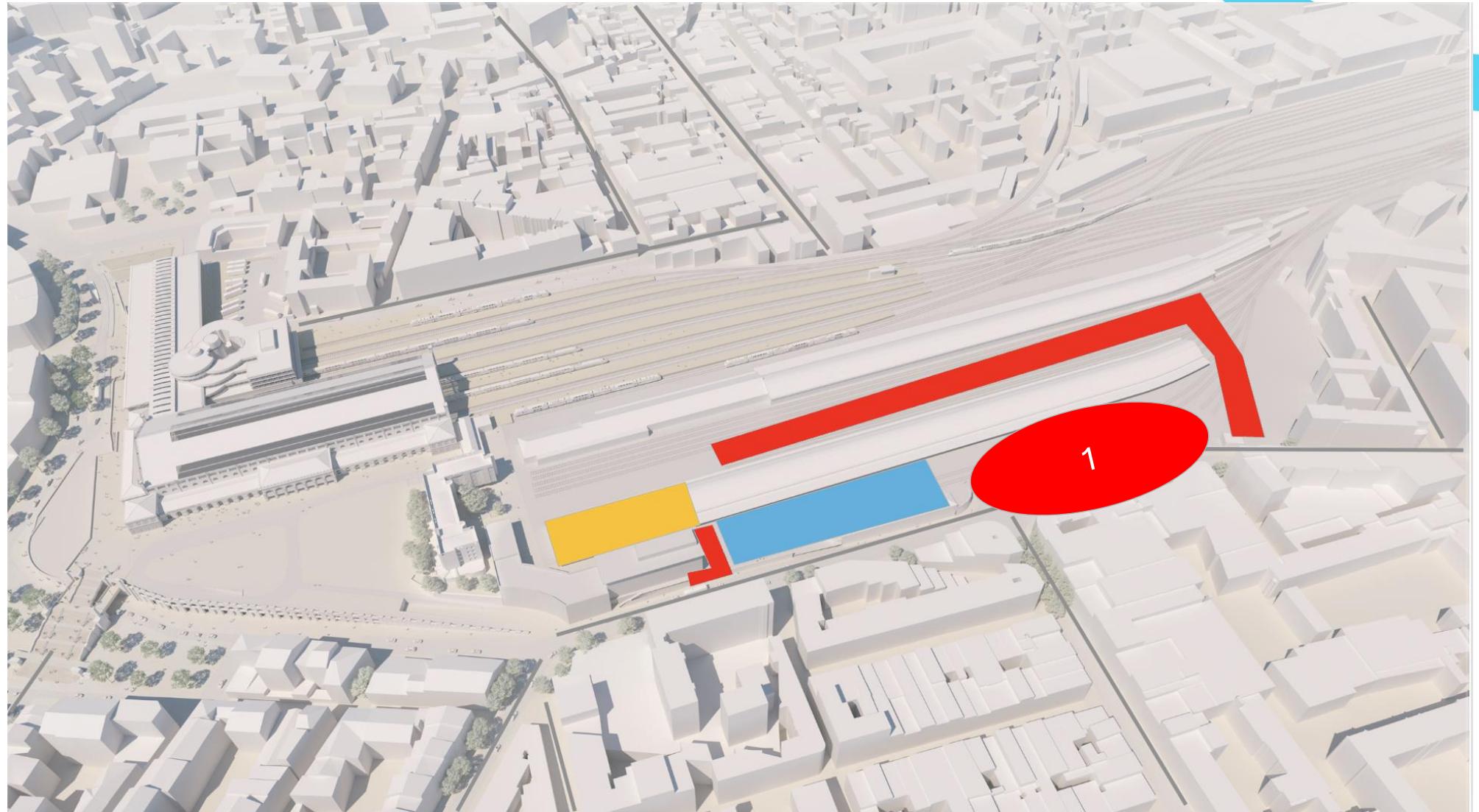
- Démolition
- Dépose des rails
- Libération
- Réhabilitation Halle B



Déroulement des travaux



2nd semestre 2026



Principaux impacts des travaux dus à la démolition

1^{er} semestre 2026



Volume global journalier

- 5 rotations (entrées/sorties) de camion en moyenne/jour sur le 1^{er} semestre 2026
 - En période de pic d'activité le nombre de rotation journalier pourra atteindre 20 rotations

▶ Localisation des accès

- Du 1^{er} janvier au 31 mars
 - les accès au chantier seront répartis à part égale entre les accès sur le boulevard Flammarion et le boulevard Voltaire
 - A partir du 1^{er} avril
 - l'ensemble des accès se fera sur le boulevard Voltaire

Continuité des activités et accessibilité du quartier

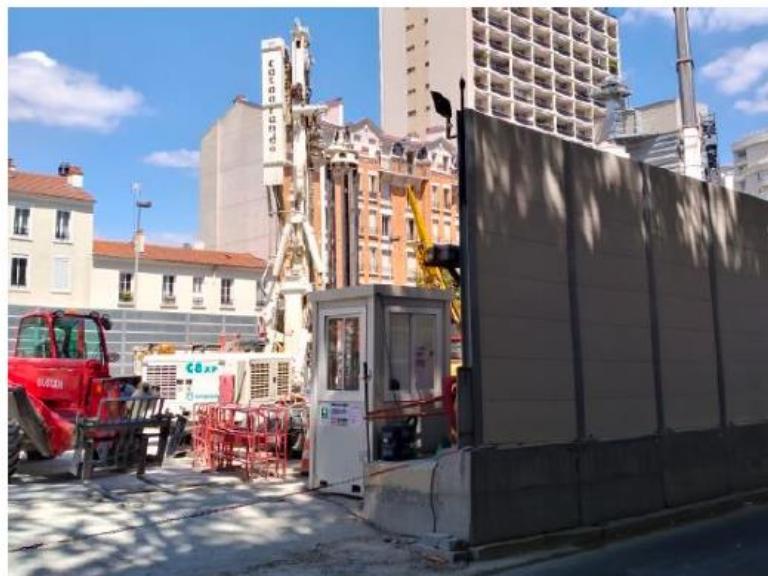
- Continuité des activités économiques et assurance des livraisons
 - Accès à la gare assuré (voyageurs, flux logistique et ravitaillement, ...)



Nuisances sonores, qualité de l'air, vibrations et ambiance lumineuse pendant les travaux



Bâches installées autour d'un atelier bruyant de courte durée



Ecran absorbant provisoire mis en œuvre en limite d'emprise du chantier (source : Acoustib)

Mesures mises en place pour réduire la diffusion de bruit

- › Sensibilisation du personnel
- › Utilisation d'équipement homologué, moderne, anti-choc, capotés
- › Utilisation de matériel adapté
(« *cri de lynx* » favorisé au « *bip de recul* »)
- › Contrôle des niveaux sonores en cours de chantier
- › Méthode de démolition « par grignotage » (solution la plus silencieuse existante)
- › Mise en place d'une balise acoustique pour une veille acoustique des différents chantiers

Mesures mises en place pour limiter les émissions de poussière liées aux démolitions et aux matériaux

Mesures mises en place pour limiter l'éclairage de nuit

Horaires des travaux – 1^{er} semestre 2026



Plages horaires

- › 8h-12h ou 13h- 17h
- › 11h-12h et 13h-15h

Pour les travaux les plus bruyants au
Brise roche hydraulique (BRH)

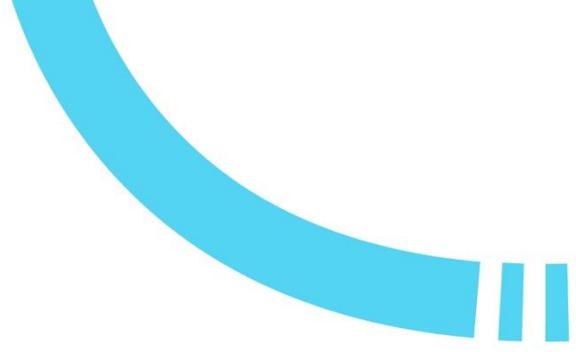
Dans le respect de la réglementation



- › Certains travaux pourront occasionnellement se dérouler de nuit ou en weekend
 - Ils devront faire l'objet de demande de dérogation à la mairie ou Préfecture
 - Ils feront l'objet d'une communication amont particulière
- › Les livraisons auront lieu tôt le matin pour ne pas saturer le trafic

Informations spécifiques des riverains dans les phases les plus impactantes du chantier

- **En amont des phases les plus bruyantes information sur**
 - Les changements d'horaires éventuels
 - Les modifications de planning ou interventions non prévues initialement
- **Les moyens mis en œuvre dans ce cadre là pourront être**
 - Des panneaux d'information (en plus des affichages règlementaires)
 - Des affiches, tracts dans les boîtes aux lettres, presse locale, bulletins d'information régulier, courriers



07

Information Référé préventif

Référe préventif

POURQUOI UN RÉFÉRÉ PRÉVENTIF?

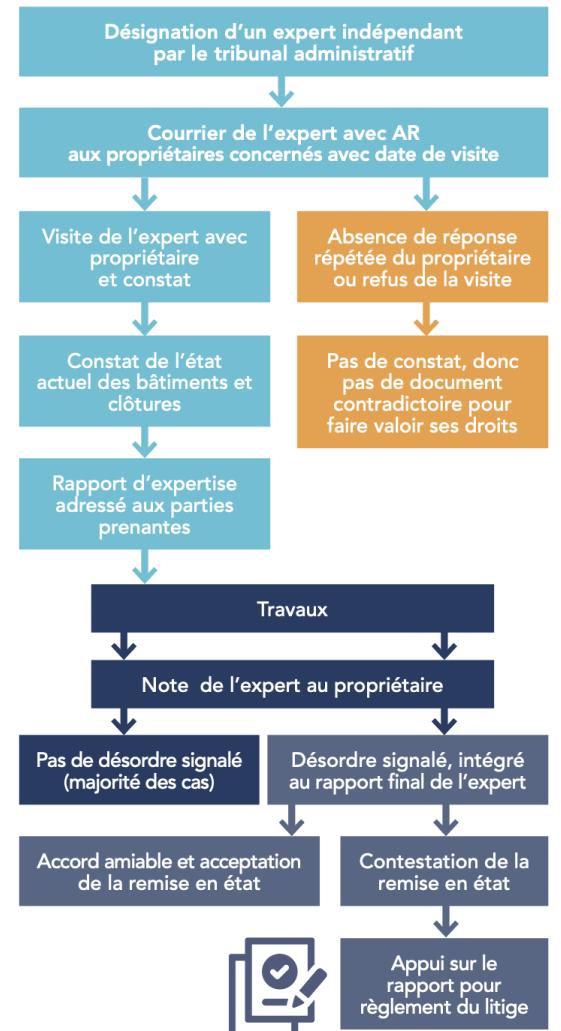
Le référe préventif est une procédure judiciaire à travers laquelle le tribunal administratif désigne un expert indépendant qui va réaliser des constats techniques avant le début des travaux.

Cette procédure est dite « contradictoire » et vise à :

- protéger les intérêts de chacun,
- prévenir les litiges en cas de désordres (dommages), constatés à l'issue des travaux,
- favorise le règlement amiable de ces éventuels litiges

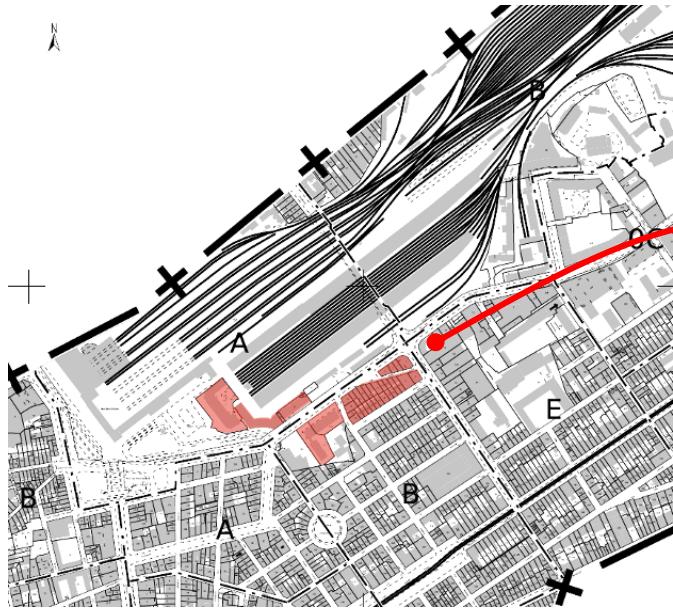
Le référe préventif :

- protège les riverains. En l'absence de rapport d'expertise, le propriétaire ne peut s'appuyer sur aucun document contradictoire, pour faire valoir ses droits
- protège les intervenants du chantier, en établissant les faits avant toute intervention
- offre de la transparence, dans un esprit de prévention, confiance et responsabilité partagée



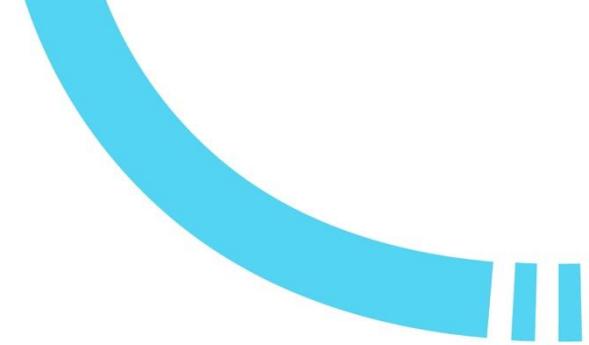
Référent préventif Marseille Saint-Charles

QUEL EST LE PÉRIMÈTRE CONCERNÉ ?



QUELS SONT LES TRAVAUX CONCERNÉS ET LE PLANNING ASSOCIÉ ?

Les travaux concernés par le référé préventif démarrent au 2nd semestre 2026



08

Prochaines étapes

Prochaines étapes

Dates	Étapes
Fin 2025	<ul style="list-style-type: none">• Retours des participants sur le projet de charte de fonctionnement• Envoi de la proposition de synthèse du comité de suivi des travaux aux participants
Avant le 15/01	<ul style="list-style-type: none">• Retours des participants sur la proposition de synthèse
2^{ème} quinzaine janvier 2026	<ul style="list-style-type: none">• Envoi de la synthèse définitive aux participants• Publication de la charte de fonctionnement, du support et de la synthèse du 1^{er} comité sur le site internet du projet



Comité de suivi des travaux de la gare de Marseille Saint Charles

Merci de votre participation !

8 décembre 2025

FINANCEMENT :



MAÎTRISE D'OUVRAGE :